

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE EN FRANCE

DE LA

MOUETTE RIEUSE

(*LARUS RIDIBUNDUS*)

D'APRÈS LES DONNÉES DE L'ENQUÊTE TERRITORIALE  
DE 1885 ET 1886

PAR

M. LOUIS TERNIER

---

Nous avons étudié jusqu'à présent des Oiseaux, les Bécassines, les Oies et les Canards, qui se rapprochent, lors de la migration automnale, des bords de la mer pour y trouver une température modérée.

Nous allons, avec les Mouettes, rencontrer des volatiles qui, eux, ne quittent qu'accidentellement les rivages et les plages maritimes, qui sont véritablement des Oiseaux de mer dans toute l'acception du mot.

Nous aurions pu, à la rigueur, diviser la France en deux zones seulement et grouper dans l'une les départements où les Mouettes sont communes, et dans l'autre ceux où elles ne passent qu'à titre accidentel, puis ceux sur lesquels elles ne paraissent jamais.

Cependant, pour tenir compte dans la mesure du possible des observations qu'ont faites les agents consultés sur les passages et les apparitions fortuites des Mouettes dans leurs localités, il m'a paru préférable de diviser la France en trois zones.

La première comprend les départements sur lesquels les Mouettes sont communes, quelquefois sédentaires, sur lesquels elles nichent parfois et où elles stationnent très régulièrement, pendant un certain temps.

La seconde représente les départements sur lesquels les Mouettes ne font que passer accidentellement, où elles sont fort rares et où elles ne nichent que par hasard.

La troisième englobe tous ceux des départements pour lesquels les feuilles d'enquête sont restées muettes en ce qui concerne les Mouettes et où ces dernières paraissent inconnues. C'est la zone neutre bien caractérisée.

Voici le tableau qui résume les observations recueillies, tant sur la distribution géographique que sur la nidification et autres particularités se rattachant à la Mouette rieuse.

**Tableau de la distribution géographique de la Mouette rieuse en France.**

**PREMIÈRE ZONE.**

DÉPARTEMENTS SUR LESQUELS LA MOUETTE RIEUSE EST COMMUNE EN HIVER ET SUR LESQUELS ELLE NICHE ET EST SÉDENTAIRE SUR QUELQUES POINTS.

**1. — Nord.**

Commune en septembre, octobre, novembre, hiver.

DÉPART : mars, avril.

Nicheraït accidentellement.

NOMS LOCAUX : *Mouette, Miolle, Mauve.*

**2. — Pas-de-Calais.**

ARRIVÉE : fin juillet.

DÉPART : mars.

Disparaît de mars à août.

Très commune.

NOMS LOCAUX : *Mouette, Miaule, Miaulin.*

Nicheraït accidentellement auprès de Boulogne.

Deux couvées, quatre œufs.

## DISTRIBUTION DE LA MOUETTE RIEUSE. 273

3. — **Somme.**

ARRIVÉE : 15 juillet.

DÉPART : mars, avril.

Très commune. Sédentaire de juillet à mars.

Se répand dans les terres avec les tempêtes.

Niche exceptionnellement.

Deux couvées, cinq à six œufs (?).

Incubation, quinze jours.

NOMS LOCAUX : *Mauve*, *Miaule*, *Mouette*, *Galand-Vieux*.4. — **Seine-Inférieure.**

Arrive en août, repart en mars, avril.

Niche accidentellement.

Trois-quatre œufs. Avril, mai, juin.

Très commune.

NOMS LOCAUX : *Petite Mauvette*, *Mauve*, *Mauve à tête noire*, *Mauve à capuchon*.5. — **Eure.**

Très commune à l'embouchure de la Risle et de la Seine.

ARRIVÉE : août.

DÉPART : mars-avril.

Ne niche pas.

NOMS LOCAUX : *Mauve*, *Mauvette*.6. — **Calvados.**

ARRIVÉE : fin juillet sur les côtes.

DÉPART : mars, avril.

Ne niche pas.

Très commune.

NOMS LOCAUX : *Mauve à pieds rouges*, *Mauve à capuchon*.7. — **Manche.**

Très commune.

Sédentaire presque toute l'année.

Niche en avril, mai.

Deux-quatre œufs.

NOM LOCAL : *Mauve*.8. — **Ille-et-Vilaine.**

Passe.

Commune au bord de la mer.

9. — **Côtes-du-Nord.**

Commune.  
Sédentaire toute l'année.  
Niche d'avril à juillet.  
Deux couvées, trois à quatre œufs.  
NOMS LOCAUX : *Mauve*, *Goëland*.

10. — **Finistère.**

Très commune.  
Arrive en avril, mai.  
Repart, septembre.  
Niche en juin et juillet.  
Deux à quatre œufs.  
NOM LOCAL : *Mâlo C'hoarzerez*.

11. — **Morbihan.**

Commune. Sédentaire.  
Niche en mai, juin.  
Deux à quatre œufs.  
NOM LOCAL : *Mouette*.

12. — **Loire-Inférieure**

Commune. Sédentaire dans beaucoup de localités maritimes.  
Niche en avril et juin.  
Trois à cinq œufs(?).

13. — **Maine-et-Loire.**

Passe en juillet, août et avril.  
Commune aux environs d'Angers.  
Rare ailleurs.  
Ne niche pas.

14. — **Vendée.**

Très commune. Sédentaire.  
Passages en octobre, novembre et avril.  
Niche en mai, juin.  
Deux à cinq œufs.  
NOMS LOCAUX : *Goëlette à tête noire*, *Tempêteaux*.

15. — **Charente-Inférieure.**

Commune. Sédentaire d'octobre à mars.  
Ne paraît pas nicher.  
NOMS LOCAUX : *Goëlette*, *Goëland*.

## DISTRIBUTION DE LA MOUETTE RIEUSE. 273

## 16. — Gironde.

Commune à l'embouchure du fleuve, de septembre à avril.  
Rare ailleurs.  
Ne niche pas.

## 17. — Landes.

Commune sur les côtes.  
De passage.

## 18. — Basses-Pyrénées.

Commune au bord de la mer.  
ARRIVÉE : mai, juin.  
DÉPART : octobre.  
De passage seulement, sur certaines localités.  
Niche en mai.  
Quatre œufs.  
NOM LOCAL : *Petit Goéland*.

## 19. — Pyrénées-Orientales.

Commune au bord de la mer.  
Niche en mai et juillet.  
Œufs cinq à six (?).  
NOMS LOCAUX : *Gabila, Gabine de mer*.

## 20. — Aude.

Commune au bord de la mer.  
Passe en novembre et décembre, mai, août, octobre.  
Niche en mai et juillet.  
Deux à trois œufs.  
NOMS LOCAUX : *Gabeto, Gabine*.

## 21. — Hérault.

Très commune. De passage en mars et à l'automne sur certains points.

Indiquée comme sédentaire et nichant quelquefois aux environs de Béziers.

NOMS LOCAUX : *Goéland, Gaffette*.

## 22. — Gard.

Passe en mars, novembre et décembre sur certaines localités.  
Nicherait en juin.  
Trois œufs.  
NOMS LOCAUX : *Mouïts, Gaffitte, Gafetto*.

23. — **Bouches-du-Rhône.**

Très commune.

Passé en mars, avril et novembre.

Sédentaire dans plusieurs localités.

Niche en juillet, dans les îles de la côte.

Deux œufs.

NOMS LOCAUX : *Gabian*, *Gabiotte*.

24. — **Var.**

Très commune. Sédentaire sur les côtes.

Niche.

Trois à cinq œufs.

NOMS LOCAUX : *Pyhoun de Mar*, *Gabian*, *Lou Gabian*.

25. — **Alpes-Maritimes.**

Commune. Sédentaire.

NOMS LOCAUX : *Garnachou*, *Gavina*.

26. — **Savoie.**

Commune.

ARRIVÉE : indéterminée.

DÉPART : indéterminé.

Passages, automne et printemps.

NOMS LOCAUX : *Grosse Hirondelle de mer* (?), *Falourde*.

27. — **Haute-Savoie.**

Commune.

Niche en avril.

Trois à quatre œufs.

Hiverne. Fréquente les lacs.

Sédentaire sur quelques points.

28. — **Saône-et-Loire.**

Commune en avril, mai et août, septembre, octobre.

NOM LOCAL : *Falourde* (Observation Montessus).

29. — **Indre.**

ARRIVÉE : février, mars, avril.

DÉPART : octobre.

Niche avril à juin sur les îlots.

Trois œufs par couvée.

Commune.

DISTRIBUTION DE LA MOUETTE RIEUSE. 277

30. — **Loir-et-Cher.**

Commune sur les bords de la Loire.  
Passe en octobre et février.  
Nicherait en juin.  
Quatre œufs.  
(Un des observateurs a confondu la Mouette avec la Chouette.)

31. — **Corse.**

Commune.  
ARRIVÉE : novembre.  
DÉPART : mars, avril, mai.  
NOM LOCAL : *Agula Marina*.

DEUXIÈME ZONE.

DÉPARTEMENTS SUR LESQUELS LA MOUETTE RIEUSE NE FAIT  
QUE PASSER ACCIDENTELLEMENT.

32. — **Hautes-Alpes.**

Passerait juin et septembre (?).

33. — **Drôme.**

Passe en mai, juin et octobre.  
Parait confondue avec l'Hirondelle de mer.

34. — **Vaucluse.**

Rare. Passe mars, mai et octobre.  
NOM LOCAL : *Pyhouit de mar*.

35. — **Ardèche.**

Passe quelquefois en novembre et mars.  
NOM LOCAL : *Gabian*.

36. — **Lozère.**

Passe en mars et octobre et après les tempêtes.

37. — **Haute-Loire.**

Rare. De passage en novembre et mars.

38. — **Aveyron.**

Ne passe que rarement après les tempêtes.

39. — **Tarn.**

Ne passe qu'amenée par les tempêtes.

40. — **Haute-Garonne.**

Passé seulement au moment des tempêtes.

41. — **Ariège.**

Très rare. Passe avec les grands vents.

Celles qui sont jetées par la *tempête meurent en grand nombre.*

NOTIFICATION : Couvrerait en mai, juin.

42. — **Hautes-Pyrénées.**

Ne passe qu'amenée par les tempêtes en novembre et février.

43. — **Gers.**

Rare en novembre et au printemps.

44. — **Lot-et-Garonne.**

Passage le long des rivières en mars et septembre.

Rare.

45. — **Corrèze.**

Très rare, passe quelquefois mars et octobre, novembre.

46. — **Ain.**

Passé quelquefois en hiver.

47. — **Jura.**

Très rare, passe avril, mai, août, septembre.

NOM LOCAL : *Graveline.*

(Observation douteuse.)

48. — **Haute-Saône.**

Passé en mars, avril, septembre, octobre.

Rare.

DISTRIBUTION DE LA MOUETTE RIEUSE. 279

49. — Côte-d'Or.

Rare, ne vient que dans les grands hivers.

50. — Nièvre.

Rare. De passage en hiver ?

51. — Cher.

Passé en octobre et décembre.

52. — Indre-et-Loire.

Passé à différentes époques au moment des grandes tempêtes.  
En hiver, se trouve au bord des rivières.

53. — Eure-et-Loir.

Très rare.  
Nicherait cependant sur les marais (une observation).  
Deux couvées, juin, quatre œufs.

54. — Loiret.

Très rare. Vue en février en bandes.

55. — Yonne.

Très rare. Passé novembre, décembre, mars.

56. — Aube.

Les deux seules observations que nous possédions sur ce département sont, l'une très douteuse, l'autre évidemment erronée.

57. — Haute-Marne.

De passage en février, mars et août, septembre, octobre.  
Ne niche pas.

58. — Vosges.

Très rare, en mars, avril, octobre.  
Ne niche pas.

59. — **Meurthe-et-Moselle.**

Très rare, par les grands vents, en mars, avril, septembre et novembre.

Deux nichées, 1886. Quatre œufs. Incubation, treize jours.

60. — **Meuse.**

Rare, par gros temps, en octobre.

61. — **Aisne.**

Rare, passe en novembre et mars.

62. — **Ardennes.**

Une seule observation. Donnée comme sédentaire et nichant en mars.

Quatre œufs, incubation treize jours.

63. — **Seine-et-Oise.**

De passage irrégulier. Rare.

64. — **Seine.**

Même observation.

65. — **Oise.**

Rare, de passage en juin, juillet, août.

Ne niche pas.

**TROISIÈME ZONE.**

## DÉPARTEMENTS QUE LA MOUETTE RIEUSE NE VISITE PAS.

- |                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| 66. — Orne.                  | 77. — Charente.        |
| 67. — Mayenne.               | 78. — Allier.          |
| 68. — Seine-et-Marne.        | 79. — Puy-de-Dôme.     |
| 69. — Marne.                 | 80. — Loire.           |
| 70. — Sarthe.                | 81. — Rhône.           |
| 71. — Territoire de Belfort. | 82. — Isère.           |
| 72. — Doubs.                 | 83. — Lot.             |
| 73. — Vienne.                | 84. — Cantal.          |
| 74. — Deux-Sèvres.           | 85. — Tarn-et-Garonne. |
| 75. — Haute-Vienne.          | 86. — Dordogne.        |
| 76. — Creuse.                | 87. — Basses-Alpes.    |



CARTE n° 5. — Mouette riuse.

## DISTRIBUTION DE LA MOUETTE RIEUSE. 281

Sur la carte qui accompagne ce tableau la lettre N indique les départements où une nidification même accidentelle a été observée.

La lettre S veut dire sédentaire.

La lettre H désigne les départements où les Mouettes hivernent.

Les numéros correspondent à ceux du tableau.

La partie teintée en noir représente les départements de la première zone.

Celle teintée en gris comprend ceux où les Mouettes ne sont que de passage accidentel.

La partie blanche désigne ceux des départements englobés dans la zone neutre.

Il n'est pas difficile de tirer du tableau et de la carte qui précèdent des déductions qui s'imposent, pour ainsi dire.

C'est sur les bords de la mer seulement que se rencontrent régulièrement en France les Mouettes rieuses.

La première zone, celle où elles sont communes, comprend en effet toutes les côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, plus six départements de l'intérieur.

Ces départements de l'intérieur où les Mouettes nous sont indiquées comme communes appartiennent au bassin de la Loire. Le cours de ce fleuve, remonté par les Oiseaux, explique leur passage en été sur les départements riches en étangs du Maine-et-Loire, de l'Indre, du Loir-et-Cher, de la Saône-et-Loire.

Dans les deux départements de la Savoie, la présence et le voisinage des grands lacs attirent les Mouettes, et nous avons déjà vu ces départements faire partie de ceux visités couramment par des espèces auxquelles la proximité de grandes étendues d'eau est indispensable.

Au point de vue de la distribution géographique des Mouettes en France, l'enquête ne fait donc d'abord que confirmer un fait déjà établi, à savoir que les Mouettes ne visitent guère que les côtes, car, en effet, j'ai déjà indiqué que la seconde zone ne représente que des pays accidentellement visités par les Mouettes et sur lesquels leur

présence est ainsi expliquée : *n'apparaissent que poussées par les tempêtes.*

Mais au point de vue d'une question qui est moins généralement bien étudiée, l'enquête ne manque pas d'un certain intérêt.

Elle nous révèle tout d'abord que sur beaucoup de points du littoral les Mouettes n'émigrent pas et sont sédentaires, puis que, contrairement à quelques espèces, elles nichent sur tous les points des côtes où elles trouvent un terrain à leur convenance, tant au *nord* qu'à l'*ouest* et au *midi*.

Cela nous amène tout naturellement à nous demander si les Mouettes sont vraiment, en France, des Oiseaux migrateurs *de nature*, ou si, au contraire, on peut les considérer comme rencontrant chez nous le climat et les conditions qu'elles requièrent pour rester sédentaires.

Il faut pour résoudre cette question tenir compte de bien des faits qui ont une certaine importance.

En hiver, les Mouettes sont communes sur tous les points des côtes sans exception.

Au printemps seulement, sur quelques départements on constate leur disparition momentanée.

Pendant l'époque de la reproduction, quelques plages deviennent désertes.

Quelle est la raison de cette différence entre ces plages abandonnées à cette époque et celles qui voient rester, pour nicher, un plus ou moins grand nombre de Mouettes?

Abandonnant ici les observateurs pour parler en mon propre nom, je puis affirmer que si les Mouettes rencontraient sur les plages où elles ont stationné tout l'hiver, un terrain convenable pour couvrir, elles y resteraient volontiers pour y pondre et élever leurs petits.

Mais si, à mer haute, elles peuvent trouver partout la sécurité, soit dans l'air, soit sur l'eau, si, à mer basse, la plage abandonnée par le flot leur offre le vivre et la tranquillité, il faut reconnaître que sur beaucoup de points, en France, les côtes maritimes ne leur présentent aucun endroit voisin de la mer, convenant aux exigences de l'établissement de leurs nids.

A la limite de la haute mer, la civilisation chasse les Mouettes, et sur les terrains où autrefois elles ont dû couvrir, elles ne rencontrent maintenant que des endroits habités ou visités régulièrement par des intrus de toute nature. Mais partout où se trouvent encore des dunes, des falaises désertes, des marais voisins de la mer, les Mouettes restent.

Devons-nous donc considérer comme une migration ce mouvement bien caractérisé qui, sur les côtes du nord et du nord-ouest de la France, pousse les Mouettes à abandonner au printemps certains rivages pour aller couvrir au nord ?

Je ne le crois pas : les Mouettes seraient sédentaires *sur toutes nos côtes*, si sur toutes elles trouvaient l'isolement et la sécurité aux endroits que ne peuvent atteindre les hautes marées.

Nous ne sommes plus en présence d'Oiseaux qui gagnent le voisinage des mers pour y chercher une température moyenne, nous avons affaire à des êtres qui n'abandonnent les côtes que d'une façon accidentelle.

Une migration *forcée*, à l'automne, pour les Mouettes, serait inexplicable.

Nous pouvons dire que l'enquête vient corroborer ce système et que les Mouettes ne sont pas des Oiseaux migrants de leur nature. Des Oiseaux vagabonds certes, mais pas autre chose.

Résumons donc ces observations :

Les Mouettes rieuses sont communes sur toutes les côtes maritimes de France.

Elles hivernent sur tous les départements du littoral.

Elles nichent sur tous ceux de nos départements, tant du nord que du midi, qui leur offrent les conditions qui leur sont indispensables pour leur nidification, demeurant ainsi absolument sédentaires.

Quelques-unes nichent dans les environs du cours de la Loire et dans les départements de la Savoie.

Elles n'ont pas de mouvement migratoire déterminé.

Les grandes tempêtes seules les rejettent quelquefois à l'intérieur des terres qu'elles ne fréquentent pas en temps ordinaire.

Ajoutons que leur ponte est de deux à cinq œufs, ainsi que le constatent la plupart des observateurs.

---

# ZOBODAT - [www.zobodat.at](http://www.zobodat.at)

Zoologisch-Botanische Datenbank/Zoological-Botanical Database

Digitale Literatur/Digital Literature

Zeitschrift/Journal: [Ornis - Journal of the International Ornithological Committee.](#)

Jahr/Year: 1897

Band/Volume: [9](#)

Autor(en)/Author(s): Ternier Louis

Artikel/Article: [DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE EN FRANCE DE LA MOUETTE RIEUSE 271-284](#)